

Procès verbal de la séance du Conseil général de la Côte aux Fées du 02 Juillet 2013 à la Maison de commune

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal du 29 avril 2013
3. Présentation du dossier « Assainissement des Bourquins » par M. Duarte du bureau d'ingénieur Mauler SA
4. Nomination d'un Conseiller communal en remplacement de M. Othmar Marbacher, démissionnaire au 31 juillet 2013
5. Divers

Le président du Conseil général M. Christian Lambelet ouvre la séance à 20h15 avec les salutations d'usage.

1) Appel

Excusés : M. Philippe Debiève, M. Philippe Juvet, M. Ludovic Pétremand

2) Procès verbal de la séance du Conseil général du 29 avril 2013

M. S. Evard demande une modification au point 6 Divers, page 5/5, 5^{ème} alinéa :

Le texte « S. Evard dit avoir lu le PV de la séance du Conseil général de VDT qui modifie le règlement du Cercle scolaire en ce sens.... » est remplacé par « S. Evard dit avoir lu le PV de la séance du Conseil général de VDT qui ne modifie le règlement du Cercle scolaire dans ce sens et garantit toujours le cycle 1, sauf dérogation.... »

Cette modification ayant été prise en compte, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3) Présentation du dossier « Assainissement des Bourquins »

Laurent Piaget remercie M. Duarte du bureau Mauler SA de venir nous présenter ce soir l'avant-projet « assainissement des Bourquins ».

M. Duarte a préparé une petite présentation pour répondre à la demande du Conseil général du 27.08.2012. Il s'est agit de réaliser un projet en accord avec les normes en vigueur, de comparer les montants des travaux proposés avec ceux identifiés lors de la présentation du PGEE (2008), de définir les synergies du projet assainissement avec celles du projet d'approvisionnement en eau par un raccordement à l'ACRG.

Les travaux de mise en conformité ont été définis au niveau communal ainsi qu'au niveau privé (biens-fonds). Les différentes variantes ont été comparées :

Travaux d'assainissement sur Ste-Croix (si approvisionnement en eau par les captages des Combes La CAF) estimation 2013	Fr. 1'000'000
Selon PGEE (raccordement à la STEP communale) estimation 2008	Fr. 1'400'000
Selon PGEE (système Symbo) estimation 2008	Fr. 1'100'000

Travaux d'assainissement sur Ste-Croix (si approvisionnement en eau par l'ACRG) estimation 2013	Fr. 683'000
---	-------------

Le rapport comprend les fiches techniques de chaque bâtiment des Bourquins-de-Bise et des Bourquins-de-Vent.

S. Evard tire l'attention sur le fait que les coûts seront encore moindres que fr. 683'000 si on abandonne les captages puisque on pourra abandonner la zone S2.

M. Duarte confirme que l'estimation des coûts tient compte de tuyaux étanches, qui doivent être posés en zone S2, et qu'en effet, une nette économie pourrait encore être réalisée avec ce projet.

S. Evard demande si on pourrait conserver la fosse digestive et le lit d'épandage du Mont-du-Bec si la zone S2 est maintenue ?

M. Duarte nous répond qu'après analyse approfondie, on pourrait peut être les conserver, une grande surface est nécessaire et c'est difficile.

L. Piaget remercie M. Duarte. C'est un avant projet bien préparé avec des chiffres réaliste. L'avantage que la commune retire de cette étude, c'est que l'évacuation des eaux usées de chaque habitation a été répertoriée avec précision.

R. Buchs demande si Ste-Croix entrerait en matière ?

L. Piaget nous répond par l'affirmative, mais il y aura des taxes d'entrée. A long terme, il semble que ce sera moins cher de se relier aux Rochettes.

S. Evard demande si la fosse de pompage des Rochettes est capable de recevoir nos eaux usées, question à laquelle M. Duarte répond par l'affirmative, sinon on peut abandonner ce projet.

S. Evard demande si les fiches techniques donnent une bonne vision de l'état des installations.

M. Duarte répond oui, à peu près, certains ont des fosses qu'ils ne vident jamais donc elles s'infiltrent...

C. Lambelet constate que le projet est moins cher si on se relie sur Ste-Croix, mais sur 30-40 ans, est-ce que la projection a été faite, est-elle bonne ?

M. Duarte répond qu'elle n'a pas été faite, c'est seulement un avant-projet. Toute la difficulté sera de définir selon quels critères sera répartie cette charge. Si c'est sur la consommation d'eau, on va au devant de difficultés.

L. Piaget rappelle que les chiffres à ce niveau-là de l'étude, ne sont pas comparables : 2008 ne se compare pas avec 2013. Il faudra ajuster les montants à comparer si on fait avancer ce projet.

M. Duarte nous explique que vu que les Bourquins sont peu habités, les pompes seront peu mises à contribution. Le contrat avec Vaud devrait être de 20 ans. Ce projet est valable s'il y a un raccordement avec l'ACRG pour l'approvisionnement en eau potable. Tout peut se définir à partir de cette décision : il faut maintenant prendre une décision.

L. Piaget nous dit qu'en principe, le Conseil général sera informé en septembre avec des chiffres plus précis en ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable par l'ACRG. Et devra prendre des décisions quant à ce projet puis décider si on continue l'étude pour l'assainissement des Bourquins avec pose de conduites pour le gaz, le télé-réseau, etc. dans la même fouille.

L. Piaget remercie M. Duarte et il prend congé.

R. Buchs demande si l'Etat a donné un ultimatum ?

L. Piaget nous explique que pour le moment, l'Etat nous laisse tranquille puisqu'il sait que nous avons entrepris des études, mais si on ne fait rien cela reviendra sur le tapis.

C. Lambelet relève que si l'on utilise plus nos sources, il n'est plus nécessaire d'assainir les Bourquins.

L. Piaget nous répond que si on prend l'ACRG pour l'eau potable et que l'on décide de ne pas assainir les Bourquins en même temps, on poserait tout de même toutes les conduites dans la fouille (gaz, tv, évacuation eau usée, etc.) en prévision.

R. Buchs pense qu'il serait bien d'avoir plus de débit à notre step.

L. Piaget précise qu'elle fonctionne bien maintenant, mais la décision à prendre est celle de notre approvisionnement en eau potable.

S. Evard estime que les restrictions pour la zone S2 ont un réel impact sur les agriculteurs. Ludovic Pétremand a par exemple 30% de ses terres en zone S2, il doit épandre son purin ailleurs.

L. Piaget répond que même si la S2 n'est pas sanctionnée par l'Etat, il peut intervenir en tout temps. Si on venait à abandonner cette S2 peut-être que plus de purin serait déversé dans cette zone.

C. Lambelet pense que la technologie évolue, on pourrait peut-être poser des filtres au pompage des Combes qui garantirait la qualité de l'eau.

L. Piaget répond qu'en effet, les normes évoluent tout comme les technologies. Et de plus, nous avons un nouveau chef de département qui s'occupera de l'environnement...

C. Lambelet remercie le Conseil Communal pour cet avant-projet bien préparé.

4) Nomination d'un Conseiller Communal

C. Lambelet nous lit la lettre de démission de O. Marbacher au 31 Juillet 2013. Il demande si quelqu'un à une proposition.

N. Alber nous annonce qu'il est intéressé mais demande au devant de quoi il va ?

O. Marbacher et Y. Salvi lui expliquent ce dont il en retourne, en moyenne il faut compter avec 5 à 6 heures par semaine. Les chemins AF sont importants au niveau temps.

L. Piaget précise que les dicastères seront redistribués et souhaite que le nouveau conseiller reste au moins jusqu'à la fin de la législature.

Aucune autre proposition n'ayant lieu, le président demande à l'assemblée d'élire Nathanaël Alber tacitement par applaudissements.

M. G. Sermet étant le prochain des viennent-ensuite, il sera sollicité pour remplacer N. Alber au Conseil général.

C. Lambelet propose de remplacer N.Alber lors du prochain Conseil général dans les différentes commissions dont il faisait partie. Il remercie O.Marbacher pour son travail et son assiduité.

O. Marbacher nous explique qu'il regrette de ne plus avoir assez de temps pour se consacrer pleinement à son mandat de Conseiller Communal et a préféré démissionner.

5) Divers

Fête en l'honneur de Jean-Nat Karakash : C. Lambelet nous dit que lundi passé le Conseil général et le Conseil communal ont été invités à la séance du Conseil général de Val-de-Travers le 24 juin, à l'occasion du départ de Jean-Nat Karakash du Conseil communal suite à son élection au Conseil d'Etat. Soirée très sympathique.

Fête en l'honneur de Yvan Perrin L. Piaget nous informe que la Côte-aux-Fées a invité le Conseil d'Etat et les autorités exécutives des trois autres communes avec lesquelles on travaille régulièrement soit Val-de-Travers, Les Verrières et La Brévine, aux festivités organisées à l'occasion de l'élection de Yvan Perrin au Conseil d'Etat vendredi 5 juillet prochain.

Ancienne cabanes à containers : S. Guillaume demande ce que l'on fait avec ces abris à containers ?

L. Piaget nous répond qu'une sera transformée en abribus et posée à Bellevue (Eglise Libre) pour les autres l'on ne sait pas encore. Contrairement à ce qui avait été dit, celle des Bolles-du-Vent ne sera pas retournée pour faire un abribus car cela reviendra trop cher. Pour celle des Bourquins, on pense en faire un abribus, mais on n'a pas encore pris de décision ferme. On garde celle des Jeannets car on est en discussion avec Car Postal pour des transports publics sur les Verrières.

Pour faire contrecarrer les bruits qui courent, il précise qu'il se bat pour le maintien de la ligne Car postal et non pour sa place...

Comité d'école : S. Evard dit que le comité d'école a écrit à la direction de JJR VDT pour dire qu'il va réintroduire une petite cérémonie à la rentrée des classes. La direction d'école ne devrait pas refuser cette proposition.

Mamans de jour : L. Schlichtig nous informe que l'Etat a encore durcit le moratoire et que suite à la démission de Nathalie Brügger, le canton n'accorde plus de maman de jour. La jeune fille qui s'était proposée n'est pas acceptée par l'Association des mamans de jour car elle n'est pas mariée et n'a pas d'enfants. A la question de savoir quelle est la réglementation à ce sujet, il lui est répondu qu'il n'y a pas de réglementation, et qu'il faudrait plutôt que la commune fasse une crèche ... On sent bien que l'Etat ne veut plus que des crèches ...

L. Piaget informe que le Conseil communal suit de très près ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, le président Ch. Lambelet lève la séance à 21h38 avec remerciement à N. Alber et O. Marbacher.

Le secrétaire :

Fabien Pétremand

